



EXTRAIT DU **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le vingt quatre septembre deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

- **Présents :** MM AUDOUX François, NIORT Jacques, BARREAU Eliane, NAILANI Ambdilhadi, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, DEGORCE Carine, BLANC Delphine, BRISEPIERE Jérôme, REMAUD Emmanuel, FOUSSIER François et BAUDET Valérie

Absentes excusées :

- STEPHENS Susan
- CHAUVEAU Tiphaine

Pouvoir : CHAUVEAU Tiphaine a donné pouvoir à NAILANI Ambdilhadi

Secrétaire de séance : Eliane BARREAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03/09/21 :

Le compte-rendu du 03/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

CHOIX DU CANDIDAT A LA REPRISE DU CASTEL (D2021-62)

Monsieur le Maire précise que le loyer mensuel est de 400€ et que le matériel est mis à disposition en l'état.

Ensuite, il se retire de la salle avant la présentation des candidats.

Jacques NIORT, 1^{er} Adjoint conduit les débats.

- Mme MARQUES et M. MESSENGER :

M. Messenger est gérant d'une société depuis 2013 dont l'activité est actuellement « négociant en vins ».

Ils présentent un projet en 3 phases (sans durée déterminée) qu'ils justifient par le fait qu'ils souhaitent stabiliser chacune des phases et se faire un nom.

- 1^{ère} phase : Stockage du vin et laboratoire pour des dégustations de vin avec tapas sur invitations.

- 2^{ème} phase : Ouverture du bar et du restaurant (quand les mesures sanitaires seront meilleures). Cuisine traditionnelle avec des produits locaux.

Proposition d'ateliers pâtisserie pour enfants, vente de repas en bocaux...

- 3^{ème} phase : Ouverture de l'hôtel avec location de chambres à un prix qui ne doit pas être prohibitif.

Ils souhaiteraient un bail précaire d'un an avec tacite reconduction

- M. & Mme LE FRANCOIS :

Ils ont tous les deux une formation en cuisine et une expérience professionnelle dans le domaine.

Depuis 2009, ils gèrent une entreprise de traiteur le week-end et sont tous les deux salariés (Monsieur demande une rupture conventionnelle et Madame est en procédure de démission - reconversion)

Ils n'ont pas besoin d'emprunt pour démarrer l'activité et ont déjà du matériel.

Du fait de leur activité traiteur, ils ont déjà des clients et des fournisseurs mais souhaitent aussi faire travailler des producteurs locaux

Ils souhaitent maintenir l'activité traiteur, organiser des soirées à thème et envisagent l'ouverture du restaurant vers Noël ou, au pire, pour la St Valentin.

Ils fermeraient le restaurant 1 jour/ semaine et 1 week-end en fin de mois s'il n'y a pas de réservation.

Concernant l'hôtel, ils souhaitent proposer les chambres à un prix modique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote à bulletins secrets

Nbre de votants : 12

Nbre de voix pour Mme MARQUES : 2

Nbre de voix pour Mme LE FRANCOIS : 10

Monsieur le Maire rejoint la séance du conseil municipal

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE BÂTIE SUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES (D2021-63)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les nouvelles dispositions relatives à l'exonération de droit de 2 ans en faveur des constructions neuves des locaux d'habitation de taxe foncière (art1383 du CGI) applicable en 2021 :

Cette exonération est totale sauf délibération contraire pour limiter l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable prise avant le 01/10/2021 pour une application en 2022

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir l'exonération totale

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Distribution des gazettes** : les tournées sont distribuées aux conseillers
- **Ameublement de la salle du conseil municipal** : réflexion sur un meuble et sur les tables à mener
- **Broyats**
- Mme Blanc signale avoir reçu une plainte concernant la présence de rats dans les égouts. Monsieur le Maire a déjà informé Eaux de Vienne à ce sujet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

La Maire,
François AUDOUX

Conseil municipal du 24 septembre 2021

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	
BLANC Delphine	
BRISEPIERRE Jérôme	
CHAUVEAU Tiphaine	<i>Absente excusée</i>
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	
STEPHENS Susan	<i>Absente excusée</i>